

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:
EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL
- Code du produit:
B386
- No CAS:
8000-48-4
- Numéro CE
283-406-2
- No CAS EINECS:
84625-32-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation
Uniquement pour usage industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
GOLGEMMA TEL: +33(0)4.68.74.17.89
Route de FA email: fds@golgemma.com
11260 ESPERAZA
FRANCE

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS08

GHS02

GHS07

GHS09

- Mention d'avertissement

Danger

- Mentions de danger

(Suite page 2)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 1)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation
8000-48-4 Eucalyptus globulus Labillardiere

- Code(s) d'identification
- numéro CE:
283-406-2

- Composants dangereux:

No CAS	Désignation	%
470-82-6	eucalyptol natural numéro CE: 207-431-5 Flam. Liq. 3 - H226; Skin Sens. 1B - H317	50,001-100
80-56-8	pin-2(3)-ene (alpha pinene) numéro CE: 201-291-9 Asp. Tox. 1 - H304; Flam. Liq. 3 - H226; Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	20,001-50,00
5989-27-5	limonene-d Asp. Tox. 1 - H304; Flam. Liq. 3 - H226; Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317; Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 3 - H412	10,001-20,00
99-87-6	p-cymene numéro CE: 202-796-7 Asp. Tox. 1 - H304; Flam. Liq. 3 - H226; Aquatic Chronic 2 - H411	5,001-10,00
98-55-5	p-menth-1-en-8-ol numéro CE: 202-680-6 Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319	1,001- 5,00
8007-35-0	acetate terpenyle	1,001- 5,00 (Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 2)

	numéro CE: 232-357-5  Aquatic Chronic 2 - H411	
87-44-5	caryophyllene numéro CE: 201-746-1  Asp. Tox. 1 - H304;  Skin Sens. 1B - H317	1,001- 5,00
123-35-3	myrcene numéro CE: 204-622-5  Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226;  Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319	1,001- 5,00
127-91-3	pin-2(10)-ene (pinene beta)  Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226;  Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	1,001- 5,00
562-74-3	p-menth-1-ene-4-ol (4-terpineol) numéro CE: 209-235-5  Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319	0,101-1,00
590-86-3	isovaleraldehyde numéro CE: 209-691-5  Flam. Liq. 2 - H225;  Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317, STOT SE 3 - H335;  Aquatic Chronic 2 - H411	0,101-1,00
79-92-5	camphene numéro CE: 201-234-8  Flam. Sol. 1 - H228;  Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410	0,101-1,00
106-24-1	geraniol  Eye Dam. 1 - H318;  Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	0,101-1,00
99-86-5	terpinene alpha numéro CE: 202-795-1  Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226;  Acute Tox. 4 - H302;  Aquatic Chronic 2 - H411	0,101-1,00
586-62-9	p-mentha-1,4(8)-diene (terpinolene) numéro CE: 209-578-0  Asp. Tox. 1 - H304;  Skin Sens. 1B - H317;  Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410	0,101-1,00
78-70-6	linalol numéro CE: 201-134-4  Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317	0,01-0,100

EU

(Suite page 4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 3)

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

EU

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- Manipulation:
 - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
 - Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Néant
 - No CAS Désignation de la substance % Ty pe Valeur Unité**
Néant.
 - Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec la peau.
 - Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 - Protection des mains: Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Protection des yeux: Lunettes de protection

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: liquide parfois trouble

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 5)

Couleur:	incoloré à jaune pâle
Odeur:	camphrée
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100,00 - 200,00 °C
Point d'éclair	44,0 °C NFT 60-103 CC
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	à 25,00 °C 10,0000 mbar
Masse volumique:	Non déterminé.
Densité relative :	0,9050 0,925 D20/20
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	
	Non déterminé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Non déterminé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ISO LD/LC

8000-48-4 Eucalyptus globulus Labillardiere

Oral, LD50: 2500 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >=5000 mg/kg (lapin)

470-82-6 eucalyptol natural

Oral, LD50: 3849 mg/kg (souris) (Jiao Xu, 2014)

5989-27-5 limonene-d

Oral, LD50: 4400 mg/kg (rat)

98-55-5 p-menth-1-en-8-ol

Oral, LD50: 4300 mg/kg (rat)

87-44-5 caryophyllene

(Suite page 7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 6)

Oral, LD50: > 5000 mg/kg (rat) (Hart and Wong 1971)

590-86-3 isovaleraldehyde

Oral, LD50: 5600 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 3180 mg/kg (lapin)

79-92-5 camphene

Oral, LD50: 5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 2500 mg/kg (lapin)

78-70-6 linalol

Oral, LD50: 2790 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 5610 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
 - de la peau:
 - Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux:
 - Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- Toxicité subaiguë à chronique:

87-44-5 caryophyllene

Oral, NOAEL: 700 mg/kg (rat) (90 days Schmitt 2016)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

470-82-6 eucalyptol natural

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Haworth, 1983)

87-44-5 caryophyllene

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Heck and al., 1989)

78-70-6 linalol

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Letizia and al., 2007)

- Cancérogénicité

78-70-6 linalol

Micronoyau: NEGATIVE (souris) (in vivo, Letizia and al., 2007)

Micronoyau: NEGATIVE (in vitro) (DiSotto and al., 2011)

- Toxicité pour la reproduction
Non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non déterminé.
- Danger par aspiration
Non déterminé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

8000-48-4 Eucalyptus globulus Labillardiere

CE50/48h: 21,995 mg/l (daphnie) (OECD 202 / EU Method C.2)

ErC50(0-72h): 13 mg/l (algue) (OECD 201)

96h-LC50: 29,173 mg/l (poisson) (OECD 203 / EU Method C.1)

5989-27-5 limonene-d

LD50: 0,71 mg/l (poisson) (OECD 203)

99-87-6 p-cymene

LD50: 1,63 mg/l (poisson) (OECD 203)

123-35-3 7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène (myrcene)

LD50: 0,51 mg/l (poisson) (OECD 203)

CE50/48h: 0,65 mg/l (daphnie)

78-70-6 linalol

LD50: 27,8 mg/l (poisson) ((OECD 203) RIFM 1991)

ErC50(0-72h): 156,7 mg/l (algue)

ErC50(0-48h): 59 mg/l (daphnie) ((OECD 202)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:

(Suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 7)

Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:
Non déterminé.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Toxique pour les organismes aquatiques.
La substance est dangereuse pour l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR UN1169

IMDG UN1169

IATA UN1169

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

IMDG EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID (EUCALYPTUS GLOBULUS
LABILLARDIERE)

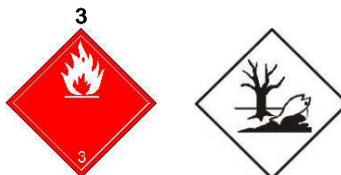
IATA EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette



IMDG

Class 3 Liquides inflammables.

(Suite page 9)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

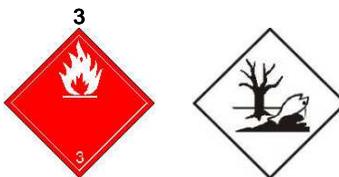
2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 8)

Label



IATA

Class

3 Liquides inflammables.

Label



14.4 Groupe d'emballage

ADR III

IMDG III

IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30

No EMS: F-E,S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:
Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E1

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) E1

- "Règlement type" de l'ONU:
UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux:
En général non polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

EU

(Suite page 10)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2307100

revue le: 15/07/19
imprimée le: 15/07/2019

DESIGNATION : EUCALYPTUS PORTUGAL ORG OIL

(Suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

• **Phrases importantes**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Remarques pour formation**

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

• **Acronymes et abréviations:**

CE50: effective concentration at 50% ErC50:concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50)relative to the control within 72hrs exposure.
IFRA:International Fragrance Association IOFI:International Organization of the Flavor Industry
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
OECD:Organisation for Economic Co-operation and Development
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

• **Sources**

IFRA/IOFI Labelling Manual,Dossier d'enregistrement REACH,Informations fournisseurs

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**